

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 21 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, M. GRENIER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, C. TOWNSEND, A. NEUSSER, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYK

Procurations: A. NEUSSER à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire, E. RABOT, adjointe administrative

10. Scolaire - Validation de la carte scolaire communale pour les écoles primaires

Afin de donner une valeur juridique à la carte scolaire mise en œuvre à Ornex, il convient de la valider par voie de délibération du conseil municipal.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui stipule qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le périmètre scolaire de chacune des écoles,

Vu l'article L212-7 du code de l'éducation qui prévoit que les enfants sont inscrits dans les écoles de la commune en fonction de leur domiciliation,

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse en date du 11 mars 2024,

L'objectif est de proposer une école de proximité aux familles.

La carte scolaire pratiquée aujourd'hui ne change pas, elle est la suivante :

Une ligne droite qui traverse la commune est tirée au niveau de la rue des Esserpes. Au nord de la rue des Esserpes (côté Jura), les enfants sont inscrits à l'école arc-en-ciel, et au sud de cette même rue (côté Mont Blanc), les enfants sont inscrits à l'école des bois, et ce conformément à la carte ci-jointe, qui sépare la commune en deux.

La carte propose deux couleurs différentes :

- En bleu, au nord de la rue des Esserpes (côté Jura), le secteur de l'école arc-en-ciel
- En rouge, au sud de la rue des Esserpes (côté Mont Blanc) le secteur de l'école des bois.

Chacun des deux secteurs compte à ce jour environ 250 élèves.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la carte scolaire avec la rue des Esserpes comme repère de délimitation, conformément à la carte ci-jointe.

Fait à Ornex, le 25 mars 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024
Affiché le : 28 mars 2024

Willy DELAVENNE
2ème adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.